

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL<sup>1</sup>

Réuni le 18 février 2022

### Escalier Camillien-Houde (section basse)

A22-SC-03

Localisation :	Escalier Camillien-Houde (au sud du belvédère Camillien-Houde) Parc du Mont-Royal Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial cité du Mont-Royal (LPC <sup>2</sup> ) Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) Écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, considérant conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

---

### HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION<sup>3</sup>

Le site patrimonial du Mont-Royal est un territoire urbain et naturel qui englobe une portion des flancs des trois sommets du mont Royal. Il s'agit d'un lieu emblématique du territoire montréalais. Le site renferme plusieurs espaces verts, dont le parc du Mont-Royal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de même que des centaines de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public. Sur ses flancs, il est ceinturé par des bâtiments aux fonctions résidentielles et institutionnelles, dont des complexes hospitaliers, des lieux d'enseignement, des lieux de culte, des cimetières et des équipements publics.

---

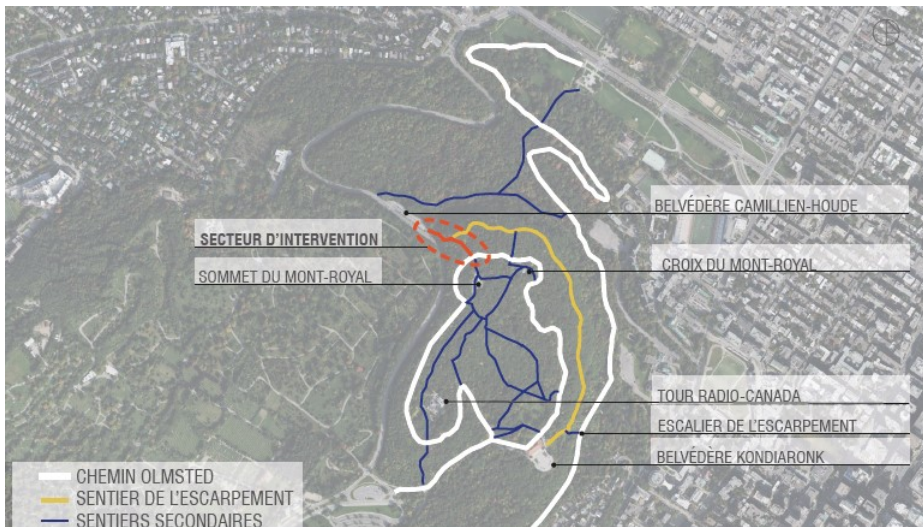
<sup>1</sup> Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136).

<sup>2</sup> Loi sur le patrimoine culturel.

<sup>3</sup> Contenu majoritairement tiré de : Ministère de la Culture et des Communications, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, « Site du patrimoine du Mont-Royal » (<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>) ainsi que de documents transmis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la séance du CPM les 21 janvier et 18 février 2022.

Ce territoire est connu et exploité depuis des millénaires. Les occupations amérindiennes les plus anciennes retracées à ce jour remontent probablement à 5000 ans. La montagne est visitée en 1535 par l'explorateur Jacques Cartier (1491-1557), qui lui donne le nom de « mont Royal ». En 1643, Paul de Chomedey de Maisonneuve, fondateur de Montréal, y plante une croix. Par la suite, au cours du XIX<sup>e</sup>, la croissance de Montréal et les mutations de l'économie transforment son environnement. Lors du mouvement hygiéniste initié vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au Québec, des villas sont construites et des cimetières sont aménagés. Aussi, certains établissements liés au culte, au savoir et à la santé s'y installent. En 1876, le parc du Mont-Royal est inauguré, sous les plans de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted (1822-1903). Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les institutions entourant la montagne prendront de l'expansion.

Le secteur d'intervention à l'étude concerne le sentier de l'escalier Camillien-Houde, localisé dans le parc du Mont-Royal. Le sentier de l'escalier assure le lien entre le belvédère Camillien-Houde et le chemin Olmsted. Il s'agit d'un sentier secondaire à vocation de chemin de randonnée aménagé. Il agit aussi comme une porte d'entrée au sentier historique de l'escarpement et d'un lieu de transit vers le chalet du parc du Mont-Royal et le belvédère Kondiaronk. La section du tracé historique de l'escarpement fait partie du *design map* conçu par Olmsted en 1877, dans lequel un escalier est initialement prévu. Certaines sections du sentier à l'étude sont aussi conçues selon les tracés du plan directeur de Clarke et Rapuano dans les années 1950. Selon ce plan, la section basse du sentier est construite en 1961 lors de l'aménagement du belvédère Camillien-Houde. Lors du réaménagement de ce dernier en 1996, la section haute du sentier est aménagée. Au même moment, l'escalier Camillien-Houde est construit sur le prolongement nord-est du sentier de l'escarpement.



Secteur d'intervention en rouge (Source : Ville de Montréal, 2022)

---

## DESCRIPTION DU PROJET<sup>4</sup>

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu, lors de sa réunion par vidéoconférence du 18 février 2022, les représentants du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi qu'un représentant mandaté pour le projet afin de se prononcer sur le projet de réfection et de prolongement de l'escalier Camillien-Houde (section basse). Auparavant, le CPM a été consulté pour l'ensemble du sentier de l'escalier Camillien-Houde (sections basse et haute) ayant conduit à un avis préliminaire (A22-SC-01) émis le 2 février 2022.

Le projet consiste à la restauration de l'escalier et à son prolongement afin d'assurer entre autres la sécurité du public, le maintien de l'équilibre écologique et l'accessibilité à la montagne. L'escalier, emprunté quotidiennement, est fortement dégradé en raison d'une fréquentation intensive, d'accumulation de matière organique sur les marches et des problèmes d'érosion. Le sentier est aussi victime d'érosion importante mettant à nu les racines des arbres avoisinants. Pour la partie basse du sentier, il est prévu de procéder à la réfection du seuil en pavés de granit, de restaurer l'escalier existant et d'y aménager un nouveau palier de transition (avec garde-corps et bordure de pierres). Le garde-corps de l'escalier serait réaligné pour protéger le milieu naturel. Des modifications seraient aussi apportées à la structure afin d'optimiser la durée de vie des ouvrages (retrait des contremarches et des planches de rives de paliers, dégagement entre la structure et le terrain). Le sapin Douglas serait envisagé comme matériau durable et recommandé pour ce type de structure.

Concernant les recommandations émises dans le dernier avis (A22-SC-01), le CPM est informé qu'un projet distinct visant l'ensemble du territoire du parc du Mont-Royal implique la réalisation d'une étude de circulation et d'achalandage pour les deux sections de l'escalier ainsi que l'installation d'une signalisation sur le site.

---

## ANALYSE DES ENJEUX

Le CPM souligne la clarté de la présentation et l'exemplarité de la démarche. Il note aussi le souci du détail accordé au projet. Il énonce les commentaires et les recommandations dans les lignes qui suivent, à propos de la section basse de l'escalier Camillien-Houde.

### Patrimoine naturel et équilibre écologique

Le CPM voit d'un bon œil la protection du patrimoine naturel et de l'équilibre écologique. Il note que l'intervention ne touche pas la zone de l'affleurement rocheux et n'envisage pas d'abatage d'arbres. Il apprécie aussi que l'aménagement permette la création d'un passage de la petite faune sous les escaliers et le palier de transition.

### Circulation

Le CPM se réjouit aussi que les interventions visent à favoriser l'accès à la montagne. Le CPM est en faveur du maintien des quatre espaces qui sont situés en retrait le long de l'escalier, permettant aux individus de prendre une pause, à l'abri des allers venus (lieux de repos). Il convient aussi que leur dimension soit suffisante pour y accueillir quelques personnes à la fois.

---

<sup>4</sup> Texte adapté selon un document transmis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la séance du CPM le 18 février 2022.

## **Garde-corps**

En vue de l'aménagement du lieu, le CPM est favorable au réaligement du garde-corps, réalisé de façon ponctuelle pour uniformiser le trajet de l'escalier. Il note aussi que le même type de garde-corps serait utilisé pour le palier de transition afin de conserver la signature du lieu, notamment par l'emploi de barres horizontales. Il recommande d'assurer que l'aménagement du lieu, incluant les équipements prévus, soit sécuritaire pour l'ensemble des usagers, incluant pour les enfants.

## **Vues d'intérêt**

Au niveau des vues d'intérêt, le CPM désire également souligner un point applicable à l'ensemble du réseau des sentiers du parc du Mont-Royal. Afin de minimiser les interventions dans le paysage naturel, il propose de maintenir les points d'accès aménagés pour les vues d'intérêt à des endroits précis, plutôt que de les multiplier. Il suggère de choisir les lieux stratégiquement en privilégiant, par exemple, ceux offrant un écran visuel total (ou substantiel) plutôt que partiel, afin de réduire les interventions physiques dans le paysage (élagage, ajout de matériau, etc.). Il convient toutefois que le projet à l'étude n'est pas concerné par cette recommandation puisqu'il ne propose pas d'aménagement à cette fin.

---

## **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable sur le projet de réfection et de prolongement de l'escalier Camillien-Houde visant la section basse. Le CPM voit d'un bon œil la réalisation de ce projet, qui favorise la protection du patrimoine naturel, l'équilibre écologique et l'accès à la montagne. Le CPM recommande d'assurer que les aménagements du sentier de l'escalier Camillien-Houde soient conçus de façon sécuritaire, selon un respect et une protection adéquate des éléments caractéristiques naturels présents dans le contexte immédiat (arbres, affleurements rocheux et topographie naturelle) ainsi qu'en fonction des différents types d'usagers qui fréquenteront ce lieu.

Par ailleurs, puisque les enjeux soulevés dans son dernier avis (A22-SC-01) concernaient majoritairement la section haute du sentier de l'escalier Camillien-Houde, le CPM invite les concepteurs de ce projet à consulter les recommandations émises dans cet avis précédent, dans le cas d'une éventuelle séance au CPM.

### ***Note adressée au demandeur :***

***Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).***

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Peter Jacobs

Le 9 mars 2022

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.